



asset
management

INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

WWW.CPR-AM.COM

CPR JAPAN ESG

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 29 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	22
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	34
Informations spécifiques	36
Informations réglementaires	37
Certification du Commissaire aux comptes	43
Comptes annuels	48
Bilan Actif	49
Bilan Passif	50
Hors-Bilan	51
Compte de Résultat	52
Annexes aux comptes annuels	53
Règles et méthodes comptables	54
Evolution de l'Actif net	58
Compléments d'information	59
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	70
Inventaire	72
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	75
Annexe(s)	76
Information SFDR	77

Produit

CPR Japan - P

FR0010469312 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Japan, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Japan, vous investissez dans un portefeuille d'actions japonaises libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant environ 1700 sociétés. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. La construction du portefeuille pourra également inclure des expositions à un certain nombre de thématiques (par exemple : les valeurs décotées, les petites et moyennes valeurs, les valeurs améliorant leur gouvernance, l'exposition aux entreprises dont l'activité est centrée sur le marché domestique japonais ou les entreprises exportatrices...). Le portefeuille final est ensuite obtenu en intégrant les facteurs de risque. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi. La construction d'un portefeuille est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de

l'univers d'investissement du FCP ;

- taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

Via une approche « best in class », le FCP cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Japan.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 530	€3 190
	Rendement annuel moyen	-64,7%	-20,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 190	€8 580
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040	€12 290
	Rendement annuel moyen	0,4%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 980	€16 360
	Rendement annuel moyen	39,8%	10,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€442	€1 226
Incidence des coûts annuels**	4,5%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,38% avant déduction des coûts et de 4,21% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette pourcentage s'agit d'une estimation.	117 EUR
Coûts d'exploitation	de 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence indice de référence: MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	18 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 04:00 PM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Japan conformément au prospectus de CPR Japan.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Produit

CPR Japan - I

FR0010477836 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Japan, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Japan, vous investissez dans un portefeuille d'actions japonaises libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant environ 1700 sociétés. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. La construction du portefeuille pourra également inclure des expositions à un certain nombre de thématiques (par exemple : les valeurs décotées, les petites et moyennes valeurs, les valeurs améliorant leur gouvernance, l'exposition aux entreprises dont l'activité est centrée sur le marché domestique japonais ou les entreprises exportatrices...). Le portefeuille final est ensuite obtenu en intégrant les facteurs de risque. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi. La construction d'un portefeuille est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de

l'univers d'investissement du FCP ;

- taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

Via une approche « best in class », le FCP cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Japan.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 590	€3 240
	Rendement annuel moyen	-64,1%	-20,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 350	€8 770
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-2,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 270	€12 820
	Rendement annuel moyen	2,7%	5,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 300	€17 160
	Rendement annuel moyen	43,0%	11,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€288	€788
Incidence des coûts annuels**	2,9%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,47% avant déduction des coûts et de 5,09% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	64 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence indice de référence: MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	17 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 04:00 PM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Japan conformément au prospectus de CPR Japan.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Produit

CPR Japan - H-P EUR

FR0011597459 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Japan, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Japan, vous investissez dans un portefeuille d'actions japonaises libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant environ 1700 sociétés. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. La construction du portefeuille pourra également inclure des expositions à un certain nombre de thématiques (par exemple : les valeurs décotées, les petites et moyennes valeurs, les valeurs améliorant leur gouvernance, l'exposition aux entreprises dont l'activité est centrée sur le marché domestique japonais ou les entreprises exportatrices...). Le portefeuille final est ensuite obtenu en intégrant les facteurs de risque. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi. La construction d'un portefeuille est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de

l'univers d'investissement du FCP ;

- taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

Via une approche « best in class », le FCP cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Japan.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 390	€2 880
	Rendement annuel moyen	-66,1%	-22,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 070	€8 020
	Rendement annuel moyen	-29,3%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 280	€11 880
	Rendement annuel moyen	2,8%	3,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 510	€16 840
	Rendement annuel moyen	35,1%	11,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€453	€1 264
Incidence des coûts annuels**	4,6%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,78% avant déduction des coûts et de 3,51% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	117 EUR
Coûts de transaction	de 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence indice de référence: MSCI Japan Hedged € couvert en euro (dividendes nets réinvestis). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	29 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 04:00 PM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Japan conformément au prospectus de CPR Japan.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Produit

CPR Japan - O

FR0012117455 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Japan, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Japan, vous investissez dans un portefeuille d'actions japonaises libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant environ 1700 sociétés. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. La construction du portefeuille pourra également inclure des expositions à un certain nombre de thématiques (par exemple : les valeurs décotées, les petites et moyennes valeurs, les valeurs améliorant leur gouvernance, l'exposition aux entreprises dont l'activité est centrée sur le marché domestique japonais ou les entreprises exportatrices...). Le portefeuille final est ensuite obtenu en intégrant les facteurs de risque. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi. La construction d'un portefeuille est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de

l'univers d'investissement du FCP ;

- taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

Via une approche « best in class », le FCP cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Japan.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 470	€3 140
	Rendement annuel moyen	-65,3%	-20,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 170	€8 580
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€12 750
	Rendement annuel moyen	-1,2%	5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 840	€16 230
	Rendement annuel moyen	38,4%	10,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€531	€709
Incidence des coûts annuels**	5,3%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,41% avant déduction des coûts et de 4,98% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	24 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 04:00 PM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Japan conformément au prospectus de CPR Japan.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Japan - PM

FR0013515681 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 26/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Japan, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Japan, vous investissez dans un portefeuille d'actions japonaises libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

La politique d'investissement est fondée sur la sélection des valeurs offrant les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant environ 1700 sociétés. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. Cette phase permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. La construction du portefeuille pourra également inclure des expositions à un certain nombre de thématiques (par exemple : les valeurs décotées, les petites et moyennes valeurs, les valeurs améliorant leur gouvernance, l'exposition aux entreprises dont l'activité est centrée sur le marché domestique japonais ou les entreprises exportatrices...). Le portefeuille final est ensuite obtenu en intégrant les facteurs de risque. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi. La construction d'un portefeuille est basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

Le FCP intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de

l'univers d'investissement du FCP ;

- taux de couverture des titres en portefeuille (i.e titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné.

Via une approche « best in class », le FCP cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Japan.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières Supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 280	€2 960
	Rendement annuel moyen	-67,2%	-21,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 600	€7 840
	Rendement annuel moyen	-24,0%	-4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 180	€10 750
	Rendement annuel moyen	-8,2%	1,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 810	€13 780
	Rendement annuel moyen	28,1%	6,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€1 193	€2 201
Incidence des coûts annuels**	12,1%	4,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,84% avant déduction des coûts et de 1,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	108 EUR
Coûts de transaction	de 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence indice de référence: MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis). Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	78 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 04:00 PM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Japan conformément au prospectus de CPR Japan.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Faits marquants sur les marchés financiers : Le marché, qui avait chuté de 6,48% en septembre, a rebondi de 5,09% en octobre. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une tendance constante au cours du mois, une inversion des rendements a eu lieu en octobre, les investisseurs recherchant les valeurs cycliques et technologiques alors que les valeurs domestiques et défensives étaient souvent à la traîne. Le même mouvement d'inversion des rendements a eu lieu sur les valeurs de reprise : alors qu'elles s'étaient relativement bien comportées en septembre, elles ont connu des difficultés en Octobre. Parmi les principaux facteurs à l'origine de ces renversements de tendance, citons l'espoir d'un pivot de la Fed plus tôt que prévu, la faiblesse du yen et, en ce qui concerne le renversement de tendance sur les actions de réouverture, les changements politiques en Chine, qui laissent présager la poursuite de la stratégie du zéro Covid. Les mouvements de retournement mentionnés ci-dessus ont commencé dès le premier jour du mois : le sondage trimestrielle Tankan, de la BOJ a été publié juste avant l'ouverture, apportant une surprise positive et contribuant à améliorer le sentiment sur les valeurs cycliques. Également publié juste avant l'ouverture du premier jour d'octobre, les comptes rendus de la dernière réunion de la BOJ ont montré qu'un membre avait fait des commentaires sur le risque d'une inflation plus forte que prévu et sur la nécessité de communiquer en temps utile sur la stratégie de sortie de la BOJ. D'autre part, des commentaires ont également été formulés sur le fait que la faiblesse du yen favorisait l'économie et qu'il était important d'accroître les dépenses des visiteurs étrangers afin d'accroître les avantages de la faiblesse du yen. Dans l'ensemble, les membres de la BOJ se sont plutôt concentrés sur les aspects positifs de la faiblesse de la devise japonaise, ce qui a quelque peu ravivé le sentiment des investisseurs. Contribuant également à ce mouvement positif des secteurs cycliques, les prix du pétrole ont commencé à rebondir. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à la mi-octobre avant de s'inverser. Les prix du pétrole (WTI futures) sont passés de 79,5 USD fin septembre à 93,5 USD le 10 octobre. Ces mouvements ont commencé début octobre sur la spéculation que les membres de l'OPEP+ pourraient décider de réduire la production de pétrole afin de stabiliser les prix. Les membres de l'OPEP+ se sont réunis le mercredi 5 octobre et ont effectivement décidé de réduire la production de pétrole de 2 millions de barils par jour, ce qui représente environ 2% de la production mondiale de pétrole et correspond aux attentes les plus élevées du marché. Favorisant également ce retournement de tendance, les taux américains se sont détendus durant les premiers jours du mois, passant de 3,82% fin Septembre à 3,63% le 5 Octobre. Ils ont de nouveau augmenté du 5 au 21 Octobre, mais se sont repliés vers la fin du mois. Parallèlement, la devise japonaise s'est fortement dépréciée par rapport à l'USD, passant de 144,5 fin septembre à un nouveau point bas vieux de 32 ans autour de 152 le 21 Octobre, le jour où les taux américains à 10 ans ont atteint leur niveau record. Immédiatement, la BOJ est intervenue et a annoncé une imprévu opération d'achat d'obligations. Toujours le 21 Octobre, les données du CPI japonais ont été publiées et ont été légèrement supérieures aux attentes. Le CPI japonais a atteint +3% sur une année glissante contre +2,9% attendus et +3% en Août. Ces données ont entraîné de nouvelles pressions sur les taux japonais, mais la Banque du Japon est immédiatement intervenue pour calmer le marché, en augmentant son volume d'achat des obligations lors de ses opérations d'achat régulières et en procédant également à des achats non programmés. Ce faisant, elle a réussi à maintenir les taux à 10 ans dans la fourchette souhaitée. Pour les investisseurs, le message était donc clair : les taux au Japon resteront à leur niveau actuel car la BOJ est vigilante, tandis que les taux aux États-Unis continuent d'augmenter. C'est pourquoi les investisseurs n'ont pas hésité ce jour-là à pousser la devise japonaise à ces niveaux extrêmement bas. Le lundi 24 octobre en début de matinée, avant l'ouverture du marché actions japonais, le yen s'est affaibli jusqu'à 149,7 mais s'est ensuite rapidement apprécié jusqu'à 145,56, probablement en raison de l'intervention du MOF, avant de se stabiliser juste en dessous de 149 pendant la majeure partie de la journée. Le 26 octobre après la clôture et le 27 octobre vers la clôture, de nouvelles pressions à la hausse ont été exercées sur le yen, qui est passé de 148,5 le 26 à 145,1 le 27. La bataille entre le MOF et le marché se poursuit donc, mais il semble au moins que le MOF ait réussi à briser la tendance à la dépréciation. Le vendredi 28 Octobre, la BOJ a conclu sa réunion et, comme prévu, la banque centrale a décidé de maintenir sa politique monétaire ultra souple. Elle a maintenu son taux d'équilibre à -0,1% et prévoit toujours un ralentissement de l'inflation en dessous de 2% au cours du prochain exercice. Le vendredi 28 également, M. Kishida a annoncé un budget supplémentaire de 29,1 trillions de Yen pour soutenir l'économie et l'aider à faire face aux pressions inflationnistes. Cette annonce était tout à fait conforme aux attentes mais, néanmoins, elle doit être considérée comme une initiative de soutien pour le marché. Le discours du président chinois Xi Jinping, le week-end des 15 et 16 Octobre, a reconfirmé la position de la Chine sur sa stratégie du zéro Covid, sur ses politiques immobilières et, sans surprise, sur son point de vue concernant Taïwan. De

Plus, le congrès du Parti a conclu sa première session plénière du 20ème Comité central le 23 Octobre par un remaniement de l'équipe de politique économique de la nation, avec des fidèles de M. Xi occupant des postes clés, renforçant encore les craintes qu'il n'y ait pas de changement rapide dans la stratégie du zéro Covid. Bilan des principales positions du mois : Sur le mois, le fonds affiche une performance inférieure à celle son indice de référence, le MSCI Japan. Nous notons un effet sectoriel positif, rapportant 26 bps, avec notamment une bonne contribution des entreprises technologiques, de santé et de matériaux de base. Nous observons également un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0,1%, mais l'effet sélection a été perdant, représentant une perte de 91 bp. Les contributions individuelles positives des différents stocks sont étales, avec les deux meilleures actions (Advantest et Daikin) rapportant 8 bps, tandis que deux actions ont été très pénalisantes (Keyence pour 26 bps et Softbank pour 35 bp). Perspectives pour le mois suivant : Les données clés sur la croissance mondiale et l'inflation seront regardées en détail par les marchés le mois prochain alors que les investisseurs évaluent les risques de récession. La décision de la FED de Novembre sera déterminante pour donner la tonalité du mois. Il en sera de même pour les décisions de la BCE et de la BoJ dans le cadre du cycle de resserrement monétaire mondial. Concernant les bénéfices des entreprises, la saison des résultats se poursuivra pour les grandes technologies, les majors pétrolières et les principaux constructeurs automobiles et entreprises de base, avant les financières.

Novembre 2022

Le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux prolongé leurs gains en Novembre 2022, en gagnant respectivement 2,9% et 1,4%. Les actions japonaises ont augmenté jusqu'à la mi-novembre, rebondissant en cours de route au cours de la première moitié du mois. Lors de la réunion du FOMC américain qui s'est terminée le 2 novembre, le président de la Réserve fédérale, Jerome Powell, a exclu une fin anticipée des hausses de taux. Le 4 novembre, le lendemain de la fermeture des marchés pour un jour férié, les actions japonaises ont chuté de concert avec les actions américaines. Les données sur l'emploi aux États-Unis publiées le 4 novembre et les données sur l'IPC aux États-Unis publiées le 10 novembre n'ont pas soutenu l'argument d'un resserrement monétaire agressif, donnant au marché des raisons d'être moins préoccupé par les perspectives de récession aux États-Unis. Les actions japonaises ont fortement augmenté le 11 novembre, le Nikkei 225 franchissant la barre des 28 000 pour la première fois en deux mois environ. Après avoir commencé la deuxième quinzaine de novembre avec une hausse, les actions japonaises ont chuté vers la fin du mois. Les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 22 étant terminés et les statistiques économiques fournissant des indices d'un resserrement monétaire américain étant toutes publiées, la volatilité quotidienne des indices boursiers a été plus modérée que pendant la première quinzaine de novembre. Les actions japonaises ont légèrement baissé fin novembre en raison de l'expansion de la pandémie en Chine. Le CPI japonais a bondi à 3,6%, augmentant la confiance du marché dans un prochain ajustement de la BoJ. Ainsi, le yen s'est rapidement apprécié à 138-139 ¥. Au terme de la périodes des annonces de résultats, les bénéfices des entreprises ont été fermes, mais il faudra continuer à surveiller la répercussion des coûts sur les prix des produits et les hausses de salaires qui sont encore dans une période de transition, ainsi que leur impact sur les marges des entreprises. Sur les 33 indices sectoriels TOPIX (dividendes inclus), 24 ont progressé et 9 ont baissé. Le secteur le plus performant a été le transport maritime, suivi du commerce de gros, du fer et de l'acier, des banques et des métaux non ferreux. Les secteurs les moins performants ont été les instruments de précision, les produits en caoutchouc, les produits du pétrole et du charbon, l'information et la communication et d'autres produits.

Décembre 2022

Les marchés actions internationaux ont commencé à chuter après la confirmation de la position hawkish de la Fed lors de la réunion du FOMC de décembre. De même, les actions japonaises ont également subi des pressions à la baisse en décembre. De plus, lors de sa réunion de politique monétaire du 20 décembre, la Banque Centrale du Japon (BoJ) a révisé sa politique de contrôle de la courbe des taux plus tôt que prévu par le marché (la fourchette de fluctuation ciblée des taux d'intérêt à long terme a été élargie de ± 25 pb à ± 50 pb), incitant ainsi le marché à commencer à tenir compte des perspectives de hausse des taux d'intérêt, ce qui a conduit le yen à se renforcer de 3% et a également exercé une pression à la baisse sur les actions japonaises (au 26 décembre : TOPIX -5,7%, S&P 500 -4,5%, Stoxx 600 -3,0% vs cours de clôture du 25 novembre). Compte tenu de la baisse des indices actions (-1.9% pour le Topix et -3.7% pour le Nikkei depuis l'annonce) causée par cette révision de l'accord entre le gouvernement et la BOJ, les actions japonaises semblent avoir déjà intégré une hausse de 25 points de base des intérêts à long terme taux en baisse de 5 à 7% par rapport à leur sommet le plus récent. Sur le plan sectoriel, les valeurs financières, y

compris les banques et les assureurs, ont largement surperformé le TOPIX suite à l'inflexion de la BoJ. Par ailleurs, les secteurs défensifs (services publics, soins personnels, produits de première nécessité) et les secteurs liés à la réouverture économique (transport, commerce de détail) ont également surperformé. En revanche, les secteurs des semi-conducteurs, de la technologie, de l'automobile, de la santé et des biens de consommation durables ont tous sous-performé et les écarts de performance entre les différents secteurs se sont creusés. Selon l'enquête mensuelle de QUICK, les investisseurs surpondèrent actuellement les secteurs de la finance, des biens de consommation et des télécommunications. Les marchés vont désormais se concentrer désormais sur la prochaine étape de la BoJ, notamment l'abandon éventuel de la politique de taux d'intérêt négatifs.

Janvier 2023

Le TOPIX et le Nikkei 225 ont respectivement augmenté de 4,4% et 4,7%. L'indice JPX-Nikkei Index 400 a légèrement surperformé le TOPIX, en hausse de 4,5%. Les grandes capitalisations ont surperformé les petites capitalisations. Au cours de la première quinzaine de janvier, après une hésitation liée à la prévision du resserrement monétaire américain et aux craintes d'aggravation de la pandémie en Chine, les actions japonaises ont repris une tendance haussière, en raison de la stabilisation de l'inflation salariale aux États-Unis. Par la suite, le marché a fortement rebondi sur les mouvements brusques de l'USD/JPY en réponse au maintien par la BOJ de sa politique d'assouplissement monétaire lors de la réunion de politique monétaire des 17 et 18 janvier ainsi qu'aux ventes au détail américaines plus faibles que prévu dans les données publiées le 18 janvier. Par la suite, le marché a continué sa forte progression en réaction aux avancées des actions américaines, aux attentes de reprise économique en Chine avec la fin de la politique zéro COVID et à d'autres facteurs. En janvier, les indices sectoriels TOPIX ont progressé pour 28 des 33 secteurs. Les secteurs les plus performants ont été les secteurs liés à la production et consommation industrielles. Les secteurs les moins performants étaient la pharmacie, la production alimentaire et le transport. Les meilleurs contributeurs à la performance ce mois ont été Lasertec, Shin-Etsu Chemical et Mitsui&Co, tandis que Keyence Corp, SMC Corp et ONO Pharmaceuticals ont fortement contribué à la sous-performance du fonds.

Février 2023

Le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux enregistré de petits gains en février 2023, de 0,9% et 0,4%, respectivement. Les cours des actions sont restés dans une fourchette limitée tout au long du mois, le Nikkei 225 fluctuant de moins de 600 sur la base du cours de clôture. Les actions japonaises ont légèrement progressé au cours de la première quinzaine de février. La Fed a relevé les taux d'intérêt de 25 points de base lors de sa réunion tenue le 1er février, la deuxième réunion consécutive où elle a réduit l'ampleur de la hausse. Les attentes d'une fin rapide des hausses de taux d'intérêt aux États-Unis ont entraîné une hausse des actions américaines et les actions japonaises ont emboîté le pas. Cependant, les données sur la masse salariale aux États-Unis pour janvier, annoncées le 3 février, et les données de l'IPC aux États-Unis pour janvier, publiées le 14 février, ont toutes deux dépassé les attentes du marché. Les craintes que la hausse de l'inflation ne se traduise par un resserrement monétaire prolongé aux États-Unis ont pesé sur les actions japonaises. Les actions japonaises ont affiché une baisse de courte durée dans la seconde moitié de février, mais à part cela, elles sont plus ou moins restées stables. Les acteurs du marché sont restés inquiets par le resserrement monétaire aux États-Unis, l'indice américain des prix de gros pour janvier, publié le 16 février, dépassant les attentes du marché. Bien que les taux d'intérêt américains à long terme aient augmenté et que les actions américaines se soient affaiblies, le yen s'est également déprécié davantage, soutenant les cours des actions des exportateurs japonais. En janvier, les indices sectoriels TOPIX (dividendes inclus) ont augmenté pour 22 des 33 secteurs et baissé pour 11. Les secteurs les plus performants étaient le transport maritime, le fer et l'acier, les produits en caoutchouc, les matières premières et les autres activités de financement. Les secteurs les moins performants ont été le transport aérien, les instruments de précision, les autres produits, les services et l'information et la communication, où de nombreuses actions se négocient sur des P/B élevés. Les trois meilleurs contributeurs à la performance de février ont été Softbank Group, Renesas (suite à une offre d'achat en cours) et Advantest. Les plus mauvais contributeurs ont été TechnoPro, Seiko et Lasertec.

Mars 2023

Le TOPIX et le Nikkei 225 ont respectivement augmenté de 0,5% et 2,2% au cours du mois de mars, en ligne avec le TOPIX. Les actions japonaises ont augmenté au début de mois, puis ont fortement chuté au milieu du mois. Le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux augmenté de manière constante pendant les cinq jours de bourse jusqu'au 9 mars en raison des attentes de redémarrage de l'activité économique en Chine et d'autres

facteurs. Cependant, l'annonce le 9 mars par SVB Financial Group des États-Unis de son intention de lever des capitaux et de vendre des titres a suscité des inquiétudes au sujet du système financier aux États-Unis. La société du groupe Silicon Valley Bank (SVB) a ensuite fait faillite le 10 mars, suivie le 14 mars par la grande banque suisse Crédit Suisse Group, annonçant dans son rapport financier de graves faiblesses dans les contrôles internes. Cela a entraîné une nouvelle augmentation des inquiétudes concernant les systèmes financiers occidentaux et a entraîné le retour du TOPIX et du Nikkei 225 à leurs niveaux de fin février jusqu'à la mi-mars. Les actions japonaises ont rebondi dans la seconde moitié de mars et ont enregistré des gains constants jusqu'à la fin du mois. Le 19 mars, l'autre grande banque suisse UBS a accepté d'acquiescer le Crédit Suisse. Le 21 mars, la secrétaire américaine au Trésor, Janet Yellen, a déclaré que les autorités protégeraient les dépôts pour les petites banques. Ces mouvements ont progressivement apaisé les inquiétudes concernant les systèmes financiers occidentaux et les actions japonaises sont restées fermes jusqu'à la fin du mois. Les meilleurs contributeurs à la performance globale ont été Shin-Etsu Chemical et Daiichi Sankyo, tandis que Sumitomo Mitsui Financial et Mizuho Financial ont pâti de la crise bancaire. Les meilleurs contributeurs à la performance relative à l'indice ont été Mitsubishi UFJ Financial Group et à nouveau Shin-Etsu, tandis que Keyence Corp. et Japan Post Holdings ont pesé.

Avril 2023

Le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux enregistré des gains pour un quatrième mois consécutif en avril 2023. Le TOPIX et le Nikkei 225 ont respectivement augmenté de 2,7% et 2,9%. L'indice JPX-Nikkei Index 400 a sous-performé le TOPIX, en hausse de 2,6%. Les grandes capitalisations ont légèrement surperformé les petites capitalisations. Les actions japonaises ont chuté au cours de la première quinzaine d'avril avant de se redresser jusqu'au milieu du mois. Elles ont chuté dans le sillage des actions américaines, qui ont chuté en réponse à des indicateurs économiques majeurs inférieurs au consensus. Cependant, le sentiment des investisseurs a rebondi après que le nouveau gouverneur de la BOJ, Kazuo Ueda, ait exclu d'ajuster la politique monétaire de sitôt et que le Nikkei ait signalé qu'un investisseur américain renommé envisageait d'augmenter son exposition aux actions japonaises. Les actions japonaises ont également profité de la reprise des actions américaines alors que les craintes inflationnistes aux États-Unis s'estompaient. Les actions japonaises ont organisé une modeste reprise du 2 avril jusqu'à la fin du mois. Elles sont restées sur la trajectoire ascendante qui a commencé dans la première quinzaine d'avril, le TOPIX et le Nikkei 225 enregistrant une huitième journée consécutive de hausse le 18 avril. Les actions n'ont alors enregistré que de faibles mouvements avant le début de la saison des résultats. Le yen s'est affaibli face au dollar après que la BOJ a décidé de maintenir sa politique actuelle lors de la réunion de politique monétaire qui s'est terminée le 28 avril. Le Nikkei 225 a clôturé à un plus haut depuis le début de l'année le 28 avril, tandis que le TOPIX a clôturé presque à son plus haut depuis le début de l'année. Les meilleurs contributeurs à la performance relative ont été Nomura Real Estate et Secom, de nouvelles entrées, ainsi que Keyence Corp. En revanche, Shin-Etsu Chemical et Advanteste ont coûté plus de 15 bp de performance au fonds.

Mai 2023

Le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux enregistré des gains de 3,6% et 7,0%, respectivement, pour un cinquième mois consécutif en mai 2023. Comme en avril, les investisseurs non-résidents ont apparemment été des acheteurs nets et les gains sur les marchés boursiers japonais ont été tirés par les grandes capitalisations. L'indice JPX-Nikkei Index 400 a aussi surperformé le TOPIX, en hausse de 4,4%. L'écart de performance entre les deux indices était le deuxième plus grand des dix dernières années. Les grandes capitalisations ont largement surperformé les petites capitalisations, alimentant les gains globaux des actions japonaises en mai. L'indice TSE Mothers n'a gagné que 0,4%. Les actions japonaises ont bien résisté durant la première quinzaine de mai. La réunion du FOMC aux États-Unis les 2 et 3 mai a laissé entendre que le cycle de hausse des taux pourrait être interrompu. Sur les marchés des devises, le yen s'est brièvement renforcé face au dollar et les actions japonaises ont connu une série d'avancées et de reculs après la période des vacances de la Golden Week. Par la suite, le mouvement haussier des marchés boursiers américains s'est heurté à une résistance au milieu des inquiétudes suscitées par l'impasse du plafond de la dette américaine et les actions japonaises ont progressé au milieu du mois, les investisseurs trouvant du réconfort dans les conditions financières accommodantes du Japon et trouvant des raisons d'espérer que la pression de la TSE pourrait stimuler les réformes de la gouvernance d'entreprise. Dans la deuxième moitié du mois, le TOPIX a perdu son élan vers la fin du mois, mais le Nikkei 225 a continué de gagner. Une fois que les inquiétudes concernant la crise du plafond de la dette américaine ont commencé à s'estomper, le yen s'est affaibli face au dollar, aidant le Nikkei 225 à enregistrer des gains sur huit jours de bourse consécutifs jusqu'au

22, pour clôturer au-dessus de 31 000 pour la première fois en 32 ans et 10 mois. Jusqu'à la fin du mois, le TOPIX a légèrement baissé, en partie en raison des inquiétudes suscitées par la nouvelle propagation du COVID-19 en Chine. Le Nikkei 225, quant à lui, a poursuivi sa marche ascendante, porté par les actions liées aux semi-conducteurs après l'annonce le 24 mai de solides résultats de Nvidia, le principal producteur américain de puces de traitement graphique. Le 31 mai, cependant, le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux reculé, clôturant le mois sur une note négative après l'annonce que le PMI manufacturier chinois pour mai était en deçà des attentes du marché. Les meilleurs contributeurs à la performance relative du fonds ont été Keyence Corp, Toyota Motor, Mitsubishi Corp et KDDI Corp. En revanche, Shin-Etsu Chemicals, Hulic Co, Sojitz et Advantest ont contribué négativement.

Juin 2023

En juin, les actions japonaises ont surperformé les actions européennes et américaines, avec un TOPIX en hausse de 7,4% et le Nikkei 225 en hausse de 7,5%. Le rallye boursier a été soutenu par les changements structurels de l'économie japonaise, les réformes des entreprises et la position relative du Japon dans le cycle économique mondial, tandis que l'économie américaine plus forte que prévu et la dépréciation du yen (de 139,3 ¥/\$ à 144,7 ¥/\$) ont également apporté leur soutien. En retard en juin, le marché boursier a subi un léger ajustement en raison des pressions vendeuses de fonds de pension ont ajusté leurs positions, ainsi qu'un plongeon des rendements libellés en dollars après l'affaiblissement du yen à la suite de la réunion de politique monétaire de la BoJ en juin. En juin, les automobiles, les biens d'équipement, les matériaux et autres secteurs étrangers orientés vers la demande, ainsi que les secteurs cycliques, ont surperformé le TOPIX. Les facteurs de soutien ont entraîné une dépréciation du yen et une forte augmentation de la demande étrangère dans un contexte de forte économie mondiale, comme le montrent les indicateurs aux États-Unis. De plus, les investisseurs ont acheté des semi-conducteurs japonais actions liées à l'IA. Lors de sa réunion de politique monétaire du 16 juin, la BoJ a décidé maintenir sa politique actuelle, mais le consensus de marché (JCER) voit un fort probabilité que la BoJ change de politique lors de la réunion de juillet, ce qui a été positif pour les secteurs de la banque et de l'assurance. Avec un sentiment de risque sur le marché, cependant, les valeurs défensives étaient faibles dans les secteurs de la santé, de la pharmacie et secteurs alimentaires. Les meilleurs contributeurs à la performance relative du fonds ont été, en juin, la sous pondération en Keyence Corp et la surpondération de Mitsui, Komatsu, Yamaha et Renesas. En revanche, la sous pondération sur Mitsubishi Corp, Toyota Motor, SoftBank et Itochu a été détrimentaire au fonds.

Juillet 2023

Juillet 2023 a montré une image mitigée pour les actions japonaises, avec le TOPIX en hausse pour le septième mois consécutif mais le Nikkei 225 en baisse, bien que légèrement, pour la première fois en sept mois. Une partie de la tendance de juillet était en réaction aux importantes hausses du cours des actions en juin, et tandis que les actions japonaises étaient sans orientation claire jusqu'à la mi-juillet, alourdies par les inquiétudes concernant le resserrement monétaire prolongé aux États-Unis et l'appréciation du yen par rapport au dollar, elles se sont redressées au cours de la seconde moitié du mois. Le TOPIX a augmenté de 1,5% tandis que le Nikkei 225 a chuté de 0,1%. L'indice JPX-Nikkei Index 400 a progressé de 1,3%, sous-performant le TOPIX. Les grandes capitalisations ont tiré la performance globale du marché boursier japonais jusqu'en juin, mais en juillet, les petites capitalisations ont surperformé les grandes capitalisations. Cependant, le TSE Mothers Index a chuté de 4,7%, sous-performant le TOPIX pour la première fois en deux mois. Plus en détail, les actions japonaises ont été faibles au cours de la première quinzaine de juillet. Le 3 juillet, lorsque l'annonce Tankan de la BOJ a révélé une amélioration de la confiance des entreprises (conditions commerciales actuelles) dans les grandes entreprises manufacturières par rapport à l'enquête précédente, le TOPIX et le Nikkei 225 ont fortement augmenté. Cependant, en raison des vives inquiétudes suscitées par le resserrement monétaire prolongé aux États-Unis et en partie à cause d'une forte remontée des cours des actions japonaises depuis juin, les inquiétudes concernant le rythme rapide de la reprise ont provoqué l'affaiblissement des actions japonaises jusqu'à la mi-juillet. De plus, les attentes de la BOJ de modifier sa politique de contrôle de la courbe des taux (YCC) ont entraîné une appréciation du yen par rapport au dollar et contribué à la chute des cours des actions. À partir du 4 juillet, le Nikkei 225 a connu cinq jours consécutifs de déclin pour la première fois en 2023, et le TOPIX a marqué sept jours consécutifs de déclin. Dans la dernière partie de juillet, les actions japonaises ont rebondi et vers la fin du mois, le TOPIX a retrouvé son niveau de fin juin. Alors que les inquiétudes concernant la prolongation du resserrement monétaire aux États-Unis se sont apaisées et que les entreprises américaines ont annoncé de solides bénéfices pour la période d'avril à juin 2023, les actions américaines ont augmenté, donnant du dynamisme aux actions japonaises. La réunion de politique

monétaire de la BOJ s'est terminée le 28 juillet par l'annonce d'une certaine flexibilité dans la conduite de YCC. En réaction, les actions japonaises ont fortement chuté. Cependant, une légère hausse des taux d'intérêt à long terme a contribué à ce que les marchés des changes se tournent à nouveau vers la faiblesse du yen et la force du dollar, et les actions japonaises ont terminé le mois à nouveau en hausse. En juillet, les indices sectoriels TOPIX les plus performants ont été l'exploitation minière, le fer et l'acier, le transport maritime, les banques et les contrats à terme sur valeurs mobilières et matières premières, les secteurs liés aux matériaux et aux services financiers constituant ainsi la plupart des secteurs les plus performants. Les secteurs les moins performants ont été les produits pharmaceutiques, le transport aérien, l'alimentation, les instruments de précision et d'autres produits, les secteurs défensifs et les secteurs axés sur les exportations occupant une place prépondérante. Les meilleures performances relatives proviennent de Keyence et KDDI, sous représentés en portefeuille ainsi que de Mizuho Financial et Sojitz Corp, sur représentés, tandis que les plus mauvaises performances relatives provenaient de Mitsubishi UFJ, SoftBank et Mitsubishi Corp (sous représentés), NTT et Hoya Corp sur représentés.

Août 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Les indices japonais gagnent 0,4%, en hausse pour le huitième mois consécutif. Les actions japonaises ont enregistré de faibles performances au cours de la première moitié du mois d'août, reflétant la hausse des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis (Fitch Ratings a abaissé la note de défaut à long terme des États-Unis de AAA à AA+) et les inquiétudes concernant l'économie chinoise. Ils ont en revanche chuté au cours de la seconde moitié du mois d'août en raison des inquiétudes concernant un resserrement prolongé de la Fed, mais se sont redressés vers la fin du mois en réaction au rebond des actions américaines de semi-conducteurs, en partie grâce à l'annonce de résultats favorables du major américain des puces Nvidia pour le mois de mai le 23 août. Le TOPIX et le Nikkei 225 ont tous deux fortement chuté le 25 août, au lendemain de la baisse des actions américaines en raison des spéculations selon lesquelles la Fed s'engagerait dans un resserrement monétaire prolongé. Cependant, les remarques du président de la Fed, Jerome Powell, lors du symposium de Jackson Hole n'étaient pas aussi bellicistes que les acteurs du marché le craignaient. En réaction, les actions américaines ont progressé, les taux d'intérêt à long terme ont baissé et les actions japonaises ont également augmenté à nouveau vers la fin du mois. Les investisseurs non-résidents ont été vendeurs nets sur les deux principales bourses japonaises pour la première fois en cinq mois. Dans ce contexte les grands capitalisations croissances ont sous performé, alors que les valeurs décotées se sont mieux comportés. Les valeurs domestiques ont été privilégiées pour leur aspect défensif, et des achats sur le secteur énergétique ont été réalisés par les investisseurs dans le sillage de la hausse du pétrole. Bilan des principales positions du mois : Sur le mois, le fonds affiche une performance supérieure à celle de l'indice de référence le MSCI Japan. Nous notons un effet sectoriel neutre, avec toutefois une bonne contribution des matériaux de base et Communication Services mais négative dans les services aux collectivités et IT. Nous observons également un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0.65%, et dans le même temps notons un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0.10%. L'effet taille de capitalisation a été positif, de même que l'effet lié aux exclusions ESG. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et souspondérés sur le facteur Volatility. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme SoftBank Group. (UW, -10.1%) xESG, Hankyu Hanshin Holdings, Inc. (OW, 8.7%), Hulic (OW, 6.8%), Rohto Pharmaceutical Co., Ltd. (OW, 24.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Renesas Electronics Corporation (OW, -11%), GMO Internet Group (OW, -16.3%), Mitsubishi Heavy Industries (UW, 20.3%), Yamaha Motor Co., Ltd. (OW, -11.4%). Voici les principales opérations réalisées sur la période: nous avons vendu Nippon Paint Holdings. Perspectives pour le mois suivant : Nos perspectives de marché restent très liées à l'évolution de l'inflation et à la capacité des Banques Centrales à la contenir. L'évolution du Yen et des taux japonais seront à suivre de près notamment sur leur impact sur les valeurs financières. Le style décote devrait poursuivre sa bonne performance et favorisera la surperformance du portefeuille.

Septembre 2023

Faits marquants sur les marchés financiers : Le contexte géopolitique est chargé en ce mois de septembre. Le conflit russo-ukrainien n'en finit pas et de nouvelles attaques ont été lancées. Du côté des relations commerciales entre les US et la Chine, les choses ne s'améliorent pas. Il n'est pas prévu que les tarifs douaniers établis lors de la mandature de Trump soient modifiés. Dans cette même lignée, l'administration américaine s'apprête également à dénoncer le différend commercial avec le Mexique dans le domaine de l'énergie. La Chine se trouve également au cour d'une enquête réalisée par l'UE au sujet des subventions

chinoises aux véhicules électriques. Aux US, la hausse de l'inflation à +3.7% sur un an en août est apparue supérieure aux attentes et les inscriptions hebdomadaires au chômage sont en hausse à 220k. Les prix à la production augmentent plus qu'attendu en août à hauteur de +0.7% sur un mois et de +1.6% sur un an. L'ISM des services, ressort à 54.5 en août après 52.7 en juillet. Le fait que Pékin ait interdit l'utilisation des iPhones par ses fonctionnaires s'est également fait ressentir sur les marchés. Les actions américaines ont sensiblement baissé en septembre. Le S&P 500 a subi son plus fort recul depuis décembre dernier. Les obligations d'État ont été mises sous pression par la pentification de la courbe. Le rendement du 2 ans a augmenté de 20 points de base pour atteindre 5,04%, tandis que le 10 ans a bondi de près de 50 points de base pour atteindre 4,57%. L'indice du dollar a augmenté de 2,5% après avoir gagné 1,7% en août. L'or a baissé de près de 5%. Le pétrole brut WTI a gagné 8,6%. Le marché japonais a chuté pour la première fois en neuf mois en septembre 2023. Les actions japonaises ont progressé jusqu'à la mi-septembre, mais dans la seconde moitié du mois, elles ont abandonné les gains qu'elles avaient réalisés, sur fond d'inquiétude croissante des investisseurs quant aux risques d'un resserrement monétaire prolongé. Les grandes capitalisations ont surpassé les petites capitalisations pour la première fois en trois mois. Les investisseurs non-résidents ont été vendeurs nets sur les deux principales bourses japonaises pour le deuxième mois consécutif au cours des trois semaines précédant la troisième semaine de septembre, à hauteur de près de 2 trillions de yens. En septembre, les secteurs les plus performants étaient principalement liés aux matières premières et aux valeurs financières, notamment l'exploitation minière, les banques, les produits du pétrole et du charbon, l'assurance et les pâtes et papiers. Les secteurs les moins performants sont généralement ceux qui se négocient bien au-dessus de leur valeur comptable, notamment les instruments de précision, les services, le transport aérien, les produits chimiques et les machines. Bilan des principales positions du mois : Sur le mois, le fonds affiche une performance supérieure à celle de l'indice de référence le MSCI Japan. Nous notons un effet sectoriel négatif, avec pourtant une bonne contribution des Communication Services et Consumer discretionary mais négative dans les Health Care et Information Technology. Nous observons également un effet positif de notre facteur blend, avec une contribution autour de 0.59%, et dans le même temps notons un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0.14%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Blend et souspondérés sur le facteur Volatility. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Keyence Corporation (UW, -8.3%), Japan Post Holdings (OW, 8.6%), Sojitz Corp. (OW, 5.2%), Nippon Telegraph and Telephone Corporation (OW, 6.1%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Mitsubishi UFJ Financial (UW, 8.8%), KDDI Corporation (UW, 6.7%), Advantest Corp. (OW, -8.1%), Shin-Etsu Chemical Co Ltd (OW, -5.5%). Perspectives pour le mois suivant : Malgré le recul des actions depuis fin juillet, le rapport risque/reward des actions reste difficile à justifier. Les divergences entre le ralentissement de l'activité et les prix élevés des actions, ainsi que les facteurs internes au marché, qui se sont creusés au cours de l'été, commencent à se résorber. La hausse actuelle des rendements obligataires, alors même que les valeurs cycliques se replient, pourrait être considérée comme un signe que le marché commence à intégrer un excès de la Fed qui serait allé trop loin. Fondamentalement, le pouvoir de fixation des prix s'affaiblit et les révisions à la baisse des bénéfices pourraient s'accélérer au cours de la deuxième moitié de l'année. L'arbitrage entre croissance et politique reste difficile jusqu'à la fin de l'année. L'activité a résisté jusqu'à présent, les marges bénéficiaires atteignent leur maximum et la masse monétaire aux États-Unis comme en Europe continue de se contracter, même si les révisions de bénéfices restent toujours les meilleurs au Japon. La Fed est probablement arrivée à la fin de son cycle de hausse, mais elle est prête à rester « plus haut pour plus longtemps », jusqu'à ce que la faiblesse potentielle du marché/des consommateurs l'oblige à reconsidérer sa position.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR JAPAN ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Japan ESG - H-P EUR en devise EUR : 29,51% / 32,88% avec une Tracking Error de 2,24%
- Part CPR Japan ESG - I en devise EUR : 14,21% / 16,51% avec une Tracking Error de 2,19%
- Part CPR Japan ESG - O en devise EUR : 14,67% / 16,51% avec une Tracking Error de 2,18%
- Part CPR Japan ESG - P en devise EUR : 13,59% / 16,51% avec une Tracking Error de 2,19%
- Part CPR Japan ESG - PM en devise EUR : 13,59% / 16,51% avec une Tracking Error de 2,18%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOYOTA MOTOR CORP	2 340 080,59	6 986 193,78
JAPAN POST HOLDING CO LTD	5 110 393,35	3 773 932,50
SOJITZ CORP.	4 344 845,11	3 472 120,91
MIZUHO FIN GROUP INC	4 328 345,26	3 368 520,53
SECOM CO	3 715 507,31	3 973 463,88
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	2 243 749,18	4 395 036,16
HANKYU CORP	3 354 879,25	2 968 761,78
BRIDGESTONE CORP JPY50	3 399 858,56	2 324 462,73
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	3 016 164,31	2 305 918,73
RENESAS ELECTRONICS CORP	2 963 345,04	2 069 718,35

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
<p>Part CPR JAPAN - H-P EUR</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR JAPAN - I</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR JAPAN - P</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	
<p>Part CPR JAPAN - PM</p> <p>Frais de gestion variables acquis</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)</p> <p>Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)</p> <p>Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)</p>	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 158 184,51

- o Change à terme : 1 158 184,51
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	ROYAL BK CANADA LONDRES (ORION) UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
Instruments financiers dérivés <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR).

Depuis le **26 septembre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

1- CHANGEMENT DE DENOMINATION : CPR Japan ESG (*en lieu et place de CPR Japan*).

2- MODIFICATION DE L'APPROCHE EXTRA-FINANCIÈRE :

Conformément à la Position-Recommandation AMF 2020-03, votre société de gestion CPR Asset Management renforce l'approche durable mis en œuvre par le FCP en excluant désormais les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Tout en s'assurant :

- Que sont exclus au moins 20% des titres de l'univers d'investissement en appliquant son approche ESG
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

Concomitamment à ces modifications et suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR » ⁽¹⁾, le minimum d'investissement durable est porté à 20% (*en lieu et place de 10%*)
La documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ ⁽²⁾

a) Plafonnement des rachats « Gates »

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

⁽¹⁾ Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

⁽²⁾ Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Pour information et conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'Instruction AMF 2017-05, un avertissement a été intégré dans le prospectus des FCP ne prévoyant pas la mise en place de « Gates ».

b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution⁽³⁾ généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

⁽³⁾ La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

3- DÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses FCP afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les FCP.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 1,41%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le

deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM CPR JAPAN ESG

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

CPR JAPAN ESG
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CPR JAPAN ESG relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CPR JAPAN ESG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.28 11:16:39 +0100



Comptes annuels

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	80 167 553,70	131 706 771,14
Actions et valeurs assimilées	80 167 553,70	131 268 941,36
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	80 167 553,70	131 268 941,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		437 829,78
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		437 829,78
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 828 152,43	2 569 695,71
Opérations de change à terme de devises	1 158 184,51	810 349,18
Autres	669 967,92	1 759 346,53
COMPTES FINANCIERS	1 314 212,06	14 586 892,23
Liquidités	1 314 212,06	14 586 892,23
TOTAL DE L'ACTIF	83 309 918,19	148 863 359,08

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	77 076 418,02	142 624 173,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	11,71	29,76
Report à nouveau (a)	28,64	69,11
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	4 044 001,53	1 772 514,16
Résultat de l'exercice (a, b)	1 005 259,24	2 889 149,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	82 125 719,14	147 285 935,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		437 829,78
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		437 829,78
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		437 829,78
Autres opérations		
DETTES	1 184 199,05	1 139 593,54
Opérations de change à terme de devises	1 156 241,16	825 178,50
Autres	27 957,89	314 415,04
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	83 309 918,19	148 863 359,08

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
OSE TOPIX FUT 1222		11 005 688,32
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 765,18	
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 298 150,21	3 316 196,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		5 097,22
TOTAL (1)	2 301 915,39	3 321 293,81
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	68 492,01	58 296,49
Autres charges financières	5 097,22	
TOTAL (2)	73 589,23	58 296,49
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 228 326,16	3 262 997,32
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	242 468,80	681 949,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 985 857,36	2 581 047,57
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-980 598,12	308 101,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 005 259,24	2 889 149,45

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011597459 - Part CPR JAPAN - H-P EUR : Taux de frais maximum de 1,10% TTC
FR0010477836 - Part CPR JAPAN - I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC
FR0012117455 - Part CPR JAPAN - O : Taux de frais maximum de 0,15% TTC
FR0010469312 - Part CPR JAPAN - P : Taux de frais maximum de 1,10% TTC
FR0013515681 - Part CPR JAPAN - PM : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part/action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence :
- Pour les Parts P, I et PM, l'indice de référence est le : MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis.)
- Pour la Part H-P EUR, l'indice de référence est le : MSCI Japan Hedged € couvert en euro (dividendes nets réinvestis).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre ces 2 actifs, dans la limite de 2,5% de l'actif net. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part

de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR JAPAN - H-P EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR JAPAN - I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR JAPAN - O	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR JAPAN - P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR JAPAN - PM	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	147 285 935,76	200 230 545,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 792 438,20	33 329 428,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-84 170 927,63	-46 951 946,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 695 232,20	11 507 801,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 982 080,90	-4 142 458,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	303 461,11	1 455 673,06
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-79 827,43	-2 101 484,50
Frais de transactions	-194 411,92	-159 039,70
Différences de change	-10 339 966,19	-12 545 166,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 794 976,60	-22 889 230,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 264 107,50	7 469 130,90
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 469 130,90	-30 358 361,21
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	437 829,78	-159 506,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-437 829,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	437 829,78	278 323,73
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 589 340,50	-10 033 172,10
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 813 457,30	-2 836 556,10
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 985 857,36	2 581 047,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	82 125 719,14	147 285 935,76

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 314 212,06	1,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 314 212,06	1,60								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	80 167 553,70	97,62						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	669 967,92	0,82						
Comptes financiers	666 450,75	0,81						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1 156 241,16	1,41						
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	1 158 184,51
	Coupons et dividendes en espèces	669 967,92
TOTAL DES CRÉANCES		1 828 152,43
DETTES		
	Vente à terme de devise	1 156 241,16
	Frais de gestion fixe	27 514,83
	Autres dettes	443,06
TOTAL DES DETTES		1 184 199,05
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		643 953,38

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR JAPAN - H-P EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	897,667	632 079,68
Parts rachetées durant l'exercice	-740,058	-525 450,95
Solde net des souscriptions/rachats	157,609	106 628,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 460,714	
Part CPR JAPAN - I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-17,000	-2 644 713,43
Solde net des souscriptions/rachats	-17,000	-2 644 713,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15,025	
Part CPR JAPAN - O		
Parts souscrites durant l'exercice	390	4 268 565,60
Parts rachetées durant l'exercice	-6 970	-80 407 984,50
Solde net des souscriptions/rachats	-6 580	-76 139 418,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 150	
Part CPR JAPAN - P		
Parts souscrites durant l'exercice	1 451,816	880 877,91
Parts rachetées durant l'exercice	-939,609	-557 000,37
Solde net des souscriptions/rachats	512,207	323 877,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 460,114	
Part CPR JAPAN - PM		
Parts souscrites durant l'exercice	117,022	10 915,01
Parts rachetées durant l'exercice	-377,980	-35 778,38
Solde net des souscriptions/rachats	-260,958	-24 863,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	284,177	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR JAPAN - H-P EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR JAPAN - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR JAPAN - O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR JAPAN - P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR JAPAN - PM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part CPR JAPAN - H-P EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	10 593,51 1,10
Part CPR JAPAN - I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	18 002,54 0,55
Part CPR JAPAN - O Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	173 851,29 0,15
Part CPR JAPAN - P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	39 625,70 1,10

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part CPR JAPAN - PM	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	395,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	28,64	69,11
Résultat	1 005 259,24	2 889 149,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 005 287,88	2 889 218,56

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - H-P EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 599,84	2 444,18
Total	4 599,84	2 444,18

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	22 074,93	52 679,11
Total	22 074,93	52 679,11

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - O		
Affectation		
Distribution	963 828,00	2 813 457,30
Report à nouveau de l'exercice	60,97	59,26
Capitalisation		
Total	963 888,97	2 813 516,56
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 150	12 730
Distribution unitaire	156,72	221,01
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	310 189,12	413 979,89

OPCVM CPR JAPAN ESG

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 619,70	20 285,65
Total	14 619,70	20 285,65

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - PM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	104,44	293,06
Total	104,44	293,06

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11,71	29,76
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 044 001,53	1 772 514,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	4 044 013,24	1 772 543,92

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - H-P EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	165 645,77	94 142,06
Total	165 645,77	94 142,06

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	120 911,46	51 964,03
Total	120 911,46	51 964,03

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - O		
Affectation		
Distribution	3 560 788,50	1 589 340,50
Plus et moins-values nettes non distribuées	34,12	24,22
Capitalisation		
Total	3 560 822,62	1 589 364,72
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 150	12 730
Distribution unitaire	578,99	124,85

OPCVM CPR JAPAN ESG

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	195 233,39	36 527,54
Total	195 233,39	36 527,54

	29/09/2023	30/09/2022
Part CPR JAPAN - PM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 400,00	545,57
Total	1 400,00	545,57

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	158 991 200,47	139 190 693,49	200 230 545,24	147 285 935,76	82 125 719,14
Part CPR JAPAN - H-P EUR en EUR					
Actif net	631 500,61	589 275,90	829 964,88	796 564,95	1 156 360,07
Nombre de titres	1 264,465	1 189,213	1 274,335	1 303,105	1 460,714
Valeur liquidative unitaire	499,42	495,51	651,29	611,28	791,64
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-17,02	25,44	62,38	72,24	113,40
Capitalisation unitaire sur résultat	5,27	3,81	1,66	1,87	3,14
Part CPR JAPAN - I en EUR					
Actif net	4 413 076,86	4 054 728,00	5 111 930,79	4 726 590,11	2 532 720,46
Nombre de titres	30,625	29,525	29,525	32,025	15,025
Valeur liquidative unitaire	144 100,46	137 332,02	173 139,06	147 590,63	168 567,08
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2 025,76	-1 435,31	10 723,05	1 622,60	8 047,35
Capitalisation unitaire sur résultat	2 244,48	1 844,95	1 533,78	1 644,93	1 469,21
Part CPR JAPAN - O en EUR					
Actif net	149 681 431,85	127 474 983,97	162 237 871,10	138 403 424,59	74 323 949,88
Nombre de titres	11 600	11 600	11 790	12 730	6 150
Valeur liquidative unitaire	12 903,57	10 989,22	13 760,63	10 872,22	12 085,19
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	1 240,39		850,99	124,85	578,99
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		-93,90			
Distribution unitaire sur résultat	249,73	191,64	240,59	221,01	156,72
Crédit d'impôt unitaire	29,307	27,11	23,479	36,442	(*)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Part CPR JAPAN - P en EUR					
Actif net	4 265 191,15	7 071 705,62	7 268 640,72	3 309 896,48	4 083 402,46
Nombre de titres	7 736,134	13 532,980	11 083,803	5 947,907	6 460,114
Valeur liquidative unitaire	551,33	522,55	655,78	556,48	632,09
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	7,78	-5,44	40,66	6,14	30,22
Capitalisation unitaire sur résultat	5,66	4,08	3,13	3,41	2,26
Part CPR JAPAN - PM en EUR					
Actif net			24 782 137,75	49 459,63	29 286,27
Nombre de titres			231 737,362	545,135	284,177
Valeur liquidative unitaire			106,94	90,72	103,05
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			4,22	1,00	4,92
Capitalisation unitaire sur résultat			0,70	0,53	0,36

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
JAPON				
ADVANTEST	JPY	46 576	1 232 558,09	1,50
AJINOMOTO CO INC JPY50	JPY	25 700	937 609,80	1,14
AMVIS HOLDINGS INC	JPY	10 800	177 935,65	0,22
ANA HD	JPY	14 600	289 519,81	0,35
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD	JPY	16 000	566 104,79	0,69
ASTELLAS PHARMA	JPY	28 973	380 335,85	0,47
BRIDGESTONE CORP JPY50	JPY	30 200	1 114 207,40	1,36
CANON INC JPY50	JPY	60 500	1 380 465,90	1,68
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	18 819	550 781,58	0,67
DAIICHI SANKYO	JPY	41 400	1 075 930,77	1,31
DAIKIN INDUSTRIES	JPY	3 500	520 042,32	0,63
DAIWA HOUSE INDS	JPY	26 100	663 271,14	0,80
DEXERIALS	JPY	12 700	296 616,38	0,37
DISCO	JPY	2 200	384 044,88	0,46
DMG MORI SEIKI CO LTD	JPY	19 612	315 669,98	0,39
EAST JAPAN RAILWAY	JPY	10 300	557 727,78	0,68
EISAI CO JPY50	JPY	5 900	310 101,88	0,37
ENEOS HOLDINGS INC	JPY	129 200	482 398,50	0,59
FANUC	JPY	15 015	369 977,05	0,45
FAST RETAILING	JPY	5 100	1 052 009,30	1,29
FREEE KK	JPY	4 400	82 768,77	0,10
FUJIFILM HOLDING	JPY	17 692	969 526,21	1,18
FUJITSU JPY50	JPY	5 760	641 652,94	0,78
GMO INTERNET GROUP INC	JPY	28 200	413 204,60	0,50
GMO PAYMENT GATEWAY INC	JPY	3 900	201 847,63	0,25
HAMAMATSU PHOTONICS	JPY	6 200	247 188,54	0,30
HANKYU CORP	JPY	35 100	1 133 254,57	1,38
HANWA	JPY	22 000	660 729,87	0,80
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	14 300	411 462,74	0,50
HITACHI LTD	JPY	5 680	333 447,37	0,41
HONDA MOTOR CO JPY50	JPY	156 600	1 667 181,14	2,03
HOYA PENTAX	JPY	16 400	1 590 777,25	1,93
HULIC CO LTD	JPY	156 500	1 328 336,67	1,62
INPEX - SHS	JPY	19 500	278 444,57	0,34
JAPAN POST HOLDING CO LTD	JPY	215 300	1 631 866,37	1,99
KAJIMA CORP	JPY	39 400	606 865,73	0,74
KANEMATSU CORP	JPY	42 400	554 985,24	0,68
KIRIN HOLDINGS CO. LTD	JPY	38 200	506 054,90	0,61
KOBE BUSSAN CO LTD	JPY	25 700	570 308,80	0,70
KOMATSU JPY50	JPY	70 600	1 806 647,74	2,20

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KUBOTA CORP	JPY	13 900	193 906,08	0,23
KYUSHU RAILWAY COMPANY	JPY	14 700	295 782,79	0,36
LASERTEC	JPY	5 400	795 344,32	0,97
MARUWA UNYU KIKAN CO LTD	JPY	25 900	348 848,15	0,42
MAZDA MOTOR CORP	JPY	25 300	271 668,59	0,33
MINEBEA MITSUMI	JPY	14 932	230 748,96	0,28
mitsubishi electric corp	JPY	34 773	406 952,87	0,49
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	JPY	124 224	997 380,84	1,21
MITSUI & CO Y50	JPY	63 800	2 189 905,25	2,67
MITSUI CHEMICALS	JPY	13 700	336 187,38	0,41
MITSUI OSK LINES	JPY	21 400	556 699,25	0,68
MIZUHO FIN GROUP INC	JPY	120 803	1 942 886,48	2,37
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDINGS	JPY	21 000	730 385,31	0,89
NEC CORP JPY50	JPY	21 519	1 125 174,16	1,37
NINTENDO CO LTD	JPY	13 600	536 280,49	0,65
NIPPON EXPRESS HOLDINGS CO L	JPY	3 900	192 615,51	0,23
NIPPON STEEL AND SUMITOMO META	JPY	6 600	146 418,85	0,18
NIPPON SUISAN KAISHA LTD	JPY	115 800	536 298,59	0,65
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	1 762 500	1 970 084,55	2,40
NIPPON YUSEN KK	JPY	11 200	275 477,33	0,33
NIPRO CORP	JPY	49 000	374 962,14	0,46
NISSAN MOTOR CO	JPY	160 600	671 199,89	0,82
NISSIN FOODS HOLDINGS CO. LTD	JPY	11 000	865 075,72	1,05
NOMURA REAL HLDG	JPY	35 400	840 904,87	1,03
NTT DATA CORP	JPY	33 600	426 295,14	0,52
OBIC	JPY	1 900	272 808,20	0,33
OLYMPUS CORP	JPY	59 500	731 171,75	0,89
ONO PHARMACEUTICAL	JPY	30 300	550 030,56	0,67
OPEN HOUSE	JPY	11 600	372 540,50	0,45
ORIX CORP	JPY	20 900	369 472,62	0,45
OTSUKA HOLDINGS CO.	JPY	20 582	692 137,58	0,85
PAL CO	JPY	36 000	441 592,12	0,54
PANASONIC HOLDINGS	JPY	90 255	960 864,84	1,17
PERSOL HOLDINGS CO LTD	JPY	131 000	201 816,61	0,24
RAKUS CO LTD	JPY	10 600	138 377,30	0,17
RECRUIT HOLDINGS COLTD	JPY	36 100	1 053 122,64	1,28
RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	80 300	1 161 613,93	1,41
ROHTO PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	18 100	464 552,15	0,56
RORZE CORP.	JPY	2 100	137 304,46	0,17
ROUND ONE	JPY	40 700	144 260,51	0,18
SANKYO CO LTD NPV	JPY	11 600	503 230,70	0,61
SEIKA CORP	JPY	47 600	707 860,12	0,86
SEINO TRANSPORTATION CO LTD	JPY	13 500	179 055,01	0,22

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SEKISUI HOUSE	JPY	40 400	761 246,38	0,93
SEKISUI HOUSE REIT INC	JPY	522	275 220,35	0,34
SHIN-ETSU CHEM CO JPY50	JPY	79 100	2 174 359,52	2,65
SHIONOGI & CO LTD	JPY	16 400	694 025,23	0,85
SOFTBANK CORP	JPY	154 300	1 650 996,46	2,01
SOJITZ CORP.	JPY	57 800	1 199 228,19	1,46
SOMP JP NIPNKO	JPY	19 600	798 058,38	0,97
SONY GROUP CORP	JPY	37 600	2 912 958,54	3,55
SQUARE ENIX HOLDINGS CO LTD	JPY	4 800	155 704,14	0,19
SUMITOMO FORESTRY CO LTD	JPY	14 000	337 257,69	0,41
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	JPY	28 500	1 325 317,52	1,62
SUMITOMO MITSUI TRUST HOLDINGS	JPY	12 300	438 384,99	0,53
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	10 100	384 586,68	0,47
SYSMEX CORP	JPY	5 000	225 739,35	0,28
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	35 255	1 035 612,61	1,26
TAKEUCHI MANUFACTURING CO. LTD	JPY	10 700	331 852,35	0,40
TDK CORP JPY50	JPY	31 500	1 104 948,70	1,35
TOKIO MARINE HOLDINGS	JPY	59 500	1 304 924,08	1,58
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	8 120	1 050 514,28	1,27
TOKYO GAS CO	JPY	15 600	334 824,65	0,41
TOYOTA INDUSTRIES CORP	JPY	8 100	603 685,82	0,73
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	251 345	4 259 560,30	5,19
UNI-CHARM CORP	JPY	18 900	632 943,01	0,77
YAKULT HONSHA CO LTD	JPY	10 800	248 344,30	0,31
YAMAHA MOTOR CO	JPY	33 484	833 115,89	1,02
YASKAWA ELETRIC CORPORATION	JPY	13 500	460 988,68	0,56
TOTAL JAPON			80 167 553,70	97,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			80 167 553,70	97,62
TOTAL Actions et valeurs assimilées			80 167 553,70	97,62
Créances			1 828 152,43	2,22
Dettes			-1 184 199,05	-1,44
Comptes financiers			1 314 212,06	1,60
Actif net			82 125 719,14	100,00

Part CPR JAPAN - O	EUR	6 150	12 085,19
Part CPR JAPAN - H-P EUR	EUR	1 460,714	791,64
Part CPR JAPAN - P	EUR	6 460,114	632,09
Part CPR JAPAN - PM	EUR	284,177	103,05
Part CPR JAPAN - I	EUR	15,025	168 567,08

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR JAPAN - O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	963 828,00	EUR	156,72	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	3 560 788,50	EUR	578,99	EUR
TOTAL	4 524 616,50	EUR	735,71	EUR

OPCVM CPR JAPAN ESG

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Japan ESG

Identifiant d'entité juridique :
9695008OY8ZORCCBAD19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,31 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI Japan converti en euro (dividendes nets réinvestis)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.133 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.214 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, - la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.265 (C-) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.177 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

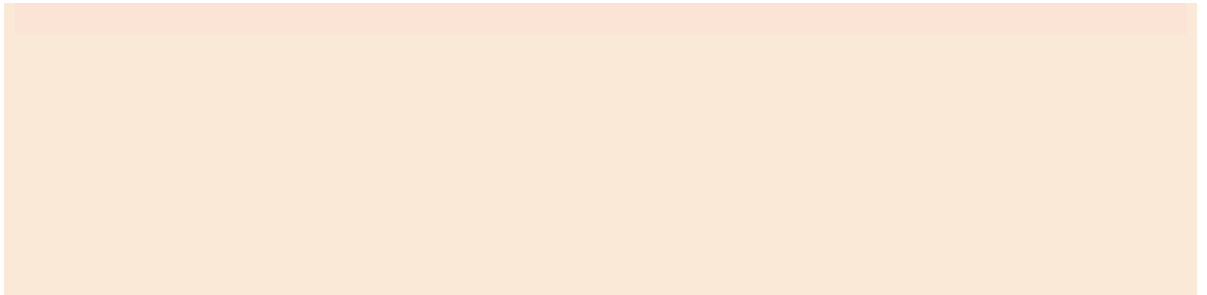
Investissements les plus importants	Secteur	Pays	% d'actifs
TOYOTA MOTOR CORP	Conso cyclique	JPN	5,23 %
SONY GROUP CORP (JT)	Conso cyclique	JPN	3,69 %
MITSUI & CO LTD	Industrie	JPN	2,72 %
SHIN-ETSU CHEMICAL	Matériaux	JPN	2,67 %
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	Services de communication	JPN	2,45 %
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	Finance	JPN	2,42 %
JAPAN POST HOLDINGS CO LTD	Finance	JPN	2,24 %
KOMATSU LTD	Industrie	JPN	2,08 %
SOFTBANK CORP	Services de communication	JPN	2,08 %
HONDA MOTOR	Conso cyclique	JPN	2,00 %
HOYA CORP	Santé	JPN	1,89 %
CANON INC	Technologies de l'info.	JPN	1,76 %
HULIC CO LTD	Immobilier	JPN	1,66 %
SUMITOMO MISUI FINAN	Finance	JPN	1,63 %
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	Finance	JPN	1,59 %

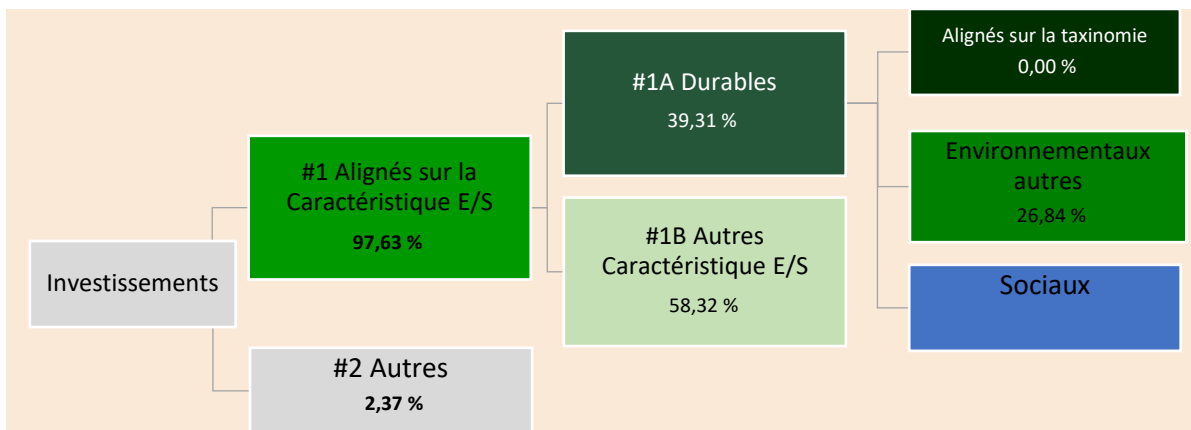


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Conso cyclique	19,73 %
Industrie	19,07 %
Technologies de l'info.	15,16 %
Finance	12,19 %
Santé	10,13 %

<i>Conso non cyclique</i>	6,56 %
<i>Services de communication</i>	5,39 %
<i>Immobilier</i>	3,86 %
<i>Matériaux</i>	3,24 %
<i>Énergie</i>	0,90 %
<i>Services publics</i>	0,42 %
<i>Forex</i>	0,01 %
<i>Liquidités</i>	3,33 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

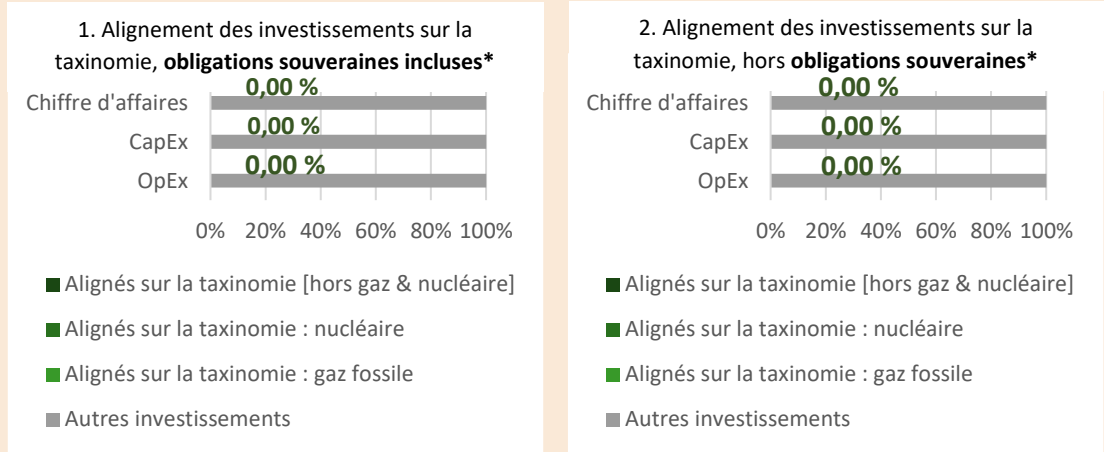
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**


Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **26,84 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **23,33 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.